



A PROPOS DU CIMETIÈRE

Engagée par l'équipe municipale élue en 2020, la réhabilitation du cimetière se termine avec la fin de cette mandature, le point final des travaux étant la réfection du mur extérieur.

Comme nous vous l'annoncions en 2024, le constat d'abandon des sépultures délaissées a permis de disposer de 43 emplacements dans l'ancien cimetière. Par choix, ils ne seront pas tous remis à disposition pour un achat de concession, en effet, il est nécessaire de favoriser une circulation plus aérée dans cette zone, notamment autour de certains alignements de tombeaux, trop proches entre eux pour permettre un accès facile. Une mise en herbe des allées est en cours, rendue nécessaire par l'interdiction du désherbage chimique.

Nous vous avions également signalé que les excavations seraient effectuées au cas par cas lors de l'attribution des concessions, aux frais de la municipalité. Dans le but d'en limiter la charge financière, nous sommes en consultation auprès de professionnels pour envisager le regroupement des travaux.

Une relance concernant les concessions trentenaires non renouvelées sera effectuée et à défaut de régularisation, celles-ci pourront être légalement reprises par la municipalité.

De même, un courrier sera adressé aux concessionnaires dont les sépultures présentent un état dégradé afin qu'un minimum de réfection soit engagé. Selon la loi, en cas d'inaction pouvant entraîner un danger, la municipalité pourra effectuer les travaux, à la charge du concessionnaire ou des ayant-droit.

Nous vous rappelons que les sépultures ne sont pas des endroits publics et que toute intervention sur celles-ci, sans en être ayant-droit, constitue une violation de propriété privée et peut être punie en tant que telle.

Si vous êtes intéressé, des emplacements libérés sont d'ores et déjà disponibles aux tarifs indiqués dans le bulletin et sont consultables en mairie.

